

Nombre de conseillers :

◇ en exercice : 11
◇ présents : 8
◇ votants : 9
◇ pour : 9
◇ contre : 0
◇ abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme JEANFREU Christiane, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 08 Avril 2025.

Présents : JEANFREU Christiane, SPERANDIO Marc, CAMPS Delphine, CANCIAN Pierre, MARTINEZ Jean-Claude, BASTIDE Patrick, VIEU Virginie, FRAICHE Jean Pierre.

Absents excusés : BELOTTI Magali, TAILHAN Isabelle, MALET Thierry (a donné procuration à CANCIAN Pierre).

Secrétaire de séance : SPERANDIO Marc.

Madame le Maire de Magrie présente au Conseil municipal les propositions budgétaires M57 de la Commune qui s'établissent comme suit pour l'année 2025 :

OBJET :

**Approbation du budget
primitif M57 de la
commune pour
l'exercice
2025**

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>FONCTIONNEMENT</i>	688 928, 00	688 928, 00
<i>INVESTISSEMENT</i>	484 923, 61	484 923, 61
<i>TOTAL DU BUDGET</i>	1 173 851, 61	1 173 851, 61

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif M57 de la commune pour l'exercice 2025 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau des propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Marc SPERANDIO

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE LIMOUX

22 AVR. 2025



Le Maire,

Christiane JEANFREU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Sous-Préfecture le : 22 AVR. 2025

De sa publication le : 22 AVR. 2025